



ROUTES



Un pacte d'engagement des transporteurs routiers officiellement signé

Ce mercredi 21 février, et pour la première fois en Dordogne, un pacte d'engagement des transporteurs routiers a été signé. 28 signataires, composés de représentants de collectivités locales, d'industriels et de forces de l'ordre, se sont réunis à la salle des fêtes de Coutures.

Publié le 22 février 2024

Le 29 janvier dernier, la commission permanente a validé un projet de pacte d'engagement des transporteurs routiers. Ce pacte a été établi dans le cadre du développement des activités de plusieurs entreprises du Verteilacois, notamment dans la commune de Bourg-des-Maisons.

Les activités des carrières et des usines du secteur sont en pleine expansion, ce qui va générer, en plus d'une évolution de l'économie du territoire, une augmentation du trafic poids-lourds sur ces secteurs. Afin de limiter les nuisances que risque engendrer cette évolution et pour les accompagner, le Département a décidé de mettre en place un pacte d'engagement, en association avec les élus locaux, les entreprises, des acteurs locaux ainsi que les forces de l'ordre.

Ce pacte d'engagement doit garantir les quatre grandes thématiques suivantes :

- **les enjeux sécuritaires** : pour garantir la sécurité des chauffeurs, des autres usagers de la route (véhicules légers, deux roues motorisés ou cyclistes, piétons notamment en agglomération et dans les zones bâties), mais également des riverains en rase campagne qui subissent aussi les nuisances de cette forte augmentation du trafic PL.
- **les enjeux environnementaux** : pour répondre aux enjeux climatiques et de santé en limitant les émissions de CO2, afin de garantir les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.
- **les enjeux économiques** : pour protéger, les acteurs de ce pacte, sur les stratégies à mettre en place pour garantir une bonne stabilité de fonctionnement, mais aussi les acteurs locaux pour conforter les atouts historiques, culturels et économiques de ce territoire.
- **les enjeux sociaux** : pour améliorer le cadre de vie des habitants du secteur et aussi permettre le développement de l'accueil et des diverses activités touristiques de cette région.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions seront à mener de façon durable (sur les plans de <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-pacte-dengagement-des-transporteurs-routiers-officiellement-signe-22333788?>

déplacements, les documents d'urbanisme (PLUi), les programmes pluriannuels d'amélioration et de modernisation des réseaux routiers ...) permettant d'orchestrer l'action des acteurs publics et privés dans le cadre d'une feuille de route co-construite.

A travers cette feuille de route, le Département souhaite articuler le développement économique de ce secteur tout en assurant la sécurité et la qualité de vie des habitants de ce territoire : des communes respirables, apaisées, attractives, faisant une large place aux échanges.

Ce pacte d'engagement va s'articuler en trois parties :

La première partie : Le rappel du contexte actuel :

- A- Le réseau routier départemental
- B- Les sites de production de Bourg-des-Maisons et leurs évolutions
- C- Les agglomérations impactées par les transports routiers
- D- Les activités du secteur du Verteillacois
- E- Les itinéraires poids-lourds actuels

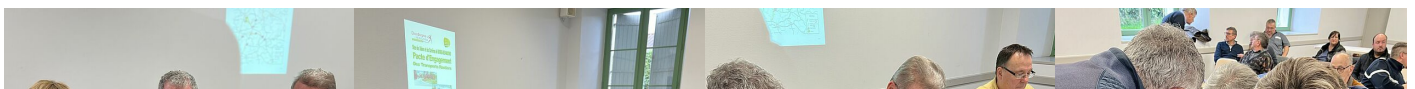
La seconde partie : Les propositions d'itinéraires poids-lourds retenus lors des réunions

La troisième partie : les engagements des différentes parties

- A- Les engagements du Département
- B- Les engagements des Communes
- C- Les engagements des sites industriels de Bourg-des-Maisons
- D- Les engagements des transporteurs
- E- Les engagements des Forces de l'Ordre
- F- Les bilans périodiques du Pacte d'engagement

Pour ce pacte, les signataires sont : les collectivités, dont le Département de la Dordogne, les industriels, les transporteurs et la gendarmerie. Chacun s'engage à son niveau. Les transporteurs s'engagent notamment à respecter un itinéraire prédéfini. C'est un contrat, moral, il n'y a donc pas d'impératifs.

Pour donner une certaine valeur à ce pacte, ce dernier a fait l'objet d'une signature officielle avec tous les intervenants ce mercredi 21 février, à la salle des fêtes de Coutures. Jean-Michel Magne représentait le Conseil départemental de la Dordogne pour l'occasion. Vice-président du Conseil départemental en charge des routes et des mobilités, il se félicite de cette nouvelle organisation de la circulation dans le secteur. Catherine Bézac-Gonthier et Didier Bazinet, conseillers départementaux du canton de Ribérac étaient à ses côtés pour signer le pacte.



<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-pacte-dengagement-des-transporteurs-routiers-officiellement-signé-22333788?>

